



-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 11 octobre 2013

La journée des partenaires du vendredi 11 octobre 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Monsieur OKO Benjamin, Chef des Services Généraux, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée.

Après rappel des sujets débattus à la précédente journée des partenaires, il a été procédé à l'examen des questions suivantes :

- **La certification des connaissements**

Revenant sur la question « **qui de la douane et du consignataire est habilité à certifier les connaissements** », le Colonel Benjamin OKO, a fait savoir qu'en attendant l'exposé des consignataires qui a pour but d'édifier les douaniers sur le transport maritime et le processus documentaire y afférent, la douane continuera de certifier les connaissements.

- **Le fonctionnement du GUD**

Revenant une fois de plus sur le fonctionnement du GUD, l'un des partenaires a fait savoir que malgré les promesses de la douane de trouver dans les meilleurs délais des solutions aux problèmes rencontrés au niveau du GUD, les difficultés persistent.

Tout en prenant acte de cette plainte, le Colonel Benjamin OKO a promis transmettre celle-ci aux responsables chargés de gérer les problèmes du GUD.

- **Le contrôle technique des véhicules dans le Port**

Parlant du contrôle technique des véhicules, Monsieur Placide MOULOUNDA de la Société FIFOB s'est interrogé sur la motivation de la présence dans le Port de la Société de Contrôle Technique du Kouilou (SCTK).

Il a fait valoir que l'intervention dans le Port de ladite société vient alourdir la procédure de dédouanement et a souhaité que celle-ci soit invitée à la journée des partenaires pour édifier les partenaires sur sa vocation.

Le Colonel Benjamin OKO a demandé aux partenaires de s'adresser à ce sujet aux syndicats patronaux (UNICONGO, UNOC, CNT).

- **L'état complémentaire des marchandises destinées à la vente aux enchères publiques**

Le Colonel Théodore NGAKOSSO, Chef du Dépôt Central a informé les participants de la ventilation dès la signature par le Président du Tribunal de Grande Instance, dans les tout prochains jours, de l'état complémentaire des marchandises destinées à la vente aux enchères publiques.

Il a fait savoir que le Service n'a enregistré aucune objection suite aux mises en demeure.

L'un des partenaires a suggéré qu'à l'avenir, les mises en demeure soient insérées sur le site de la douane.

Le Colonel Benjamin a indiqué que la question sera examinée.

- **Le changement de destination d'un véhicule**

Un participant a voulu connaître la suite que la douane congolaise pourra réserver au dossier concernant son véhicule dont la destination finale est la République Démocratique du Congo.

Le Colonel Benjamin OKO a demandé à l'intéressé de faire une demande afin que celle-ci soit examinée par le Service.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 10H55.

**P. La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,  
P.O. Le Chef des Services Généraux,**



The image shows a blue ink signature of Benjamin OKO over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS' around the top edge and 'POINTE-NOIRE' at the bottom. In the center of the stamp, it reads 'Le Directeur Départemental'. The signature is written in a cursive style across the stamp.

**Benjamin OKO**